

SURVEILLANCE DE LA PLAGE DU PÉ DU CANON EN 2025



Dans une réflexion constante de la sécurité des plages, la Municipalité a décidé d'ouvrir à nouveau en 2025, le poste de secours de la plage du Pé du Canon, située près du port. Cette plage, particulièrement prisée par les

familles en raison de sa proximité avec le centre-ville et de son parking offrant un accès direct à la mer, sera surveillée **du 5 juillet au 31 août 2025** par les nageurs-sauveteurs de l'association Vendée Sauvetage Côtier.

Dans le cadre de cette réouverture, l'ancienne capitainerie fera l'objet de travaux. Une infirmerie sera notamment aménagée pour offrir une rapide prise en charge des secours en cas d'incident.

Pour rappel, la surveillance de cette plage avait été instaurée en 1997 en raison de sa dénivellation, avec une dotation supplémentaire de CRS-MNS qui, à l'époque, venaient renforcer les équipes de sauveteurs en mer. En 2003, ce poste de secours n'a pas été

renouvelé ; la plage ne présentant plus de risques significatifs et ayant une fréquentation peu élevée.

Par ailleurs, des aménagements seront réalisés sur les autres plages de la commune, avant la saison estivale, afin d'en faciliter les accès ainsi que d'améliorer le confort des usagers.

À la plage de la Mine, suite au retrait de l'accès réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans la dune pour sa protection, les toilettes PMR ont été déplacées et intégrées aux sanitaires publics attenants au poste de secours. Ces derniers ont été entièrement rénovés par le service « Bâtiments » de la commune.

GESTION DU TRAIT DE CÔTE



Sous l'effet du changement climatique et de la montée des eaux, le littoral français est confronté à une érosion progressive. Les collectivités se doivent d'anticiper ces évolutions et d'adapter en conséquence leur aménagement côtier sur le long terme.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes Vendée Grand Littoral orchestre, depuis 2020, l'élaboration d'une stratégie locale de gestion intégrée de la bande côtière (SLGBC), visant à réduire la vulnérabilité du littoral face aux risques d'érosion. Elle a été co-construite en collaboration avec les élus des quatre communes littorales (Talmont-Saint-Hilaire, Jard sur Mer, Saint-Vincent-sur-Jard et Longeville-sur-Mer).

Afin de répondre aux problématiques relatives au recul du trait de côte, la Communauté de communes a adopté le 27 novembre 2024 une stratégie locale, axée sur plusieurs piliers :

- **observation et suivi** : surveillance régulière de l'évolution du littoral,
- **solutions adaptatives** : test de dispositifs et de techniques pour limiter l'érosion et renforcer la résilience,

- **sensibilisation et implication** : actions de communication et formations pour mobiliser les acteurs locaux,
- **intégration des risques dans l'aménagement du territoire** : prise en compte des risques dans les décisions et autorisations d'urbanisme.

Pour construire cette stratégie, plusieurs bureaux d'études ont apporté un appui scientifique, en analysant les dynamiques côtières et en fournissant des recommandations.

Les études réalisées ont permis :

- une cartographie des zones à risques, pour identifier les secteurs vulnérables ;
- une analyse des mécanismes d'érosion et des facteurs aggravants, comme la montée du niveau de la mer ;
- des préconisations incluant des solutions naturelles et des aménagements adaptatifs.

Ces études constituent une base essentielle pour guider les décisions et assurer une gestion efficace du trait de côte.

La première phase de l'étude étant validée, une deuxième phase débute avec un Projet Partenarial d'Aménagement pour animer et coordonner le programme d'actions. À cet effet, un agent a été recruté au sein du service « Environnement » de la Communauté de communes pour en assurer la mise en œuvre, en lien avec les communes littorales et les habitants.

La mobilisation collective, les rencontres avec les propriétaires, l'élaboration de la stratégie locale, l'apport de plusieurs études et la création d'un poste dédié illustrent cette volonté commune de préserver durablement le littoral.

OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE



© Conseil départemental de la Vendée

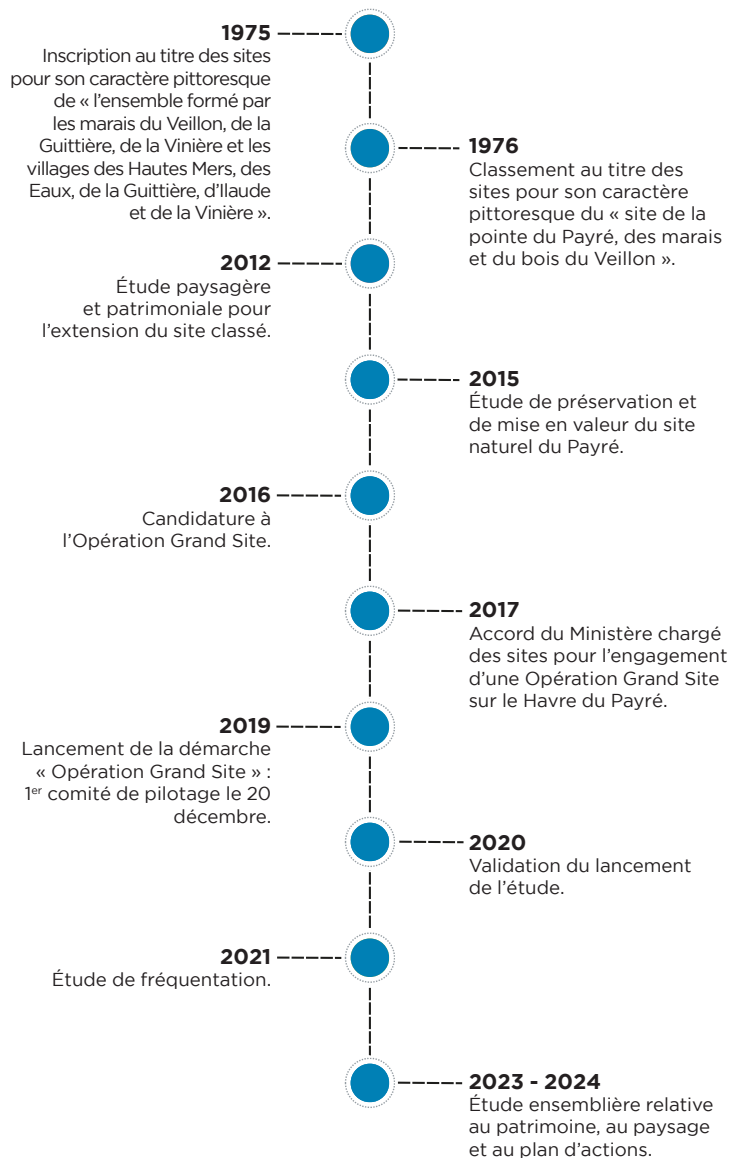
La démarche de Grand Site du Havre du Payré vise à préserver ce site aux paysages exceptionnels et ses usages traditionnels, en les conciliant au mieux avec une fréquentation touristique de qualité, organisée et gérée. Cette opération est portée par le Département de la Vendée, en partenariat avec les communes de Talmont-Saint-Hilaire et de Jard sur Mer, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral ainsi que les services de l'État.

L'obtention du Label Grand Site de France nécessite au préalable la réalisation d'une Opération Grand Site (OGS). Ces derniers mois, divers ateliers de concertation ont réuni les acteurs du territoire, permettant de recueillir les éléments de connaissance des uns et des autres, leurs questionnements, leurs attentes... Grâce à un travail de terrain et de collecte de données, un groupement d'études a réalisé un état des lieux multithématique du Havre du Payré.

Les élus ont souhaité porter ce projet à la connaissance de tous les habitants et acteurs du territoire, afin d'en partager les objectifs et recueillir les réactions de chacun. Les documents devraient être consultables courant mars sur le site web de la commune.

 www.grandsitedefrance.com

Historique du Grand Site du Havre du Payré :



NOMINATION D'UN CINQUIÈME ADJOINT

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2024, les élus ont voté pour le maintien du poste de cinquième adjoint. Olivier Vrignon a été nommé à cette fonction, en remplacement de Thierry Benoteau, adjoint en charge de l'urbanisme, décédé en octobre dernier. Cette décision vise à assurer la continuité des projets et des actions de la municipalité. Olivier Vrignon a la délégation du Maire pour les domaines suivants : la voirie, les espaces verts et les affaires économiques.



VIABILISATION DE TERRAINS

Six terrains communaux situés à La Davière vont être mis en vente pour les jeunes ménages souhaitant devenir primo-accédants. La Commune a pris à sa charge les travaux de viabilisation, permettant ainsi le raccordement des parcelles aux réseaux essentiels à la vie courante, tels que l'eau, l'électricité et les télécommunications (internet et téléphonie).

Le dépôt des dossiers de candidature a été clos fin février ; ceux-ci sont donc actuellement en cours d'examen. Les terrains seront ensuite attribués sur décision communale, après instruction des dossiers par l'ADILE de Vendée.

Ce projet vise à favoriser l'installation des jeunes foyers dans la commune, à des prix compétitifs.

RÈGLES DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Que ce soit dans notre façon de vivre au quotidien ou d'interagir avec nos voisins, il est important de respecter des règles élémentaires, telles que la propreté, la tranquillité ou la sécurité, essentielles pour créer un cadre de vie agréable à tous.

Entretien de son terrain et des plantations



Un entretien régulier du jardin (taille, débroussaillage) est essentiel, afin d'éviter que la végétation ne déborde sur la voie publique ou chez le voisin.

Au moment de planter, il y a lieu de respecter les distances recommandées, par rapport aux limites de propriété (*article 671 et suivants du Code civil*) :

- 50 cm minimum, pour une hauteur de plants de 2 m maximum,
- 2 m minimum, pour ceux d'une hauteur supérieure à 2 m.

Les propriétaires riverains du domaine public (voies et chemins ruraux) doivent entretenir leurs haies et arbres pour maintenir leur accès pour les usagers (piétons, voitures, vélos).

Déchets végétaux : cessez le feu



Sur tout le territoire du département, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou dans des incinérateurs. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés sur place par compostage.

Mégots : cessez de polluer la nature et la mer



Il est important de respecter la propreté du domaine public en ne jetant pas les mégots dans la rue ou les caniveaux. Il faut savoir qu'ils finissent très souvent à la mer, polluant chacun environ 500 litres d'eau.

Toute infraction constatée entraîne une amende de 135 €. Poubelles de rue et cendriers de poche sont à disposition des fumeurs : il est donc facile de se débarrasser de son mégot, de manière responsable !

Attention aux bruits de voisinage



De jour comme de nuit, limitons nos nuisances sonores ! En général, les bruits audibles de l'extérieur de la propriété et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur horaire, leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif, sont interdits.

Les activités de bricolage ou jardinage, réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, sont autorisées aux horaires suivants (*arrêté préfectoral*) :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30,
- Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00,
- Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00.

Des exceptions sont accordées uniquement aux professionnels.

Stationnement : pensez aux piétons

Le Code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, car cela présente un danger pour la sécurité. En effet, cela oblige les piétons à emprunter la chaussée et pose aussi des problèmes de circulation ainsi que d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux personnes avec des poussettes et aux services d'urgence.

Un stationnement sur passage piéton, sur piste cyclable, en double file ou devant un portail, est verbalisable.

Toutefois, il existe, dans certaines rues, des « espaces partagés », matérialisés au sol et accompagnés d'un panneau, qui permettent de stationner à cheval sur le trottoir et la chaussée.



FRANCE SERVICES : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



France Services accompagne les personnes qui le souhaitent, dans la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien, en collaboration avec des organismes partenaires. Outre cet accompagnement gratuit, des outils informatiques sont mis à leur disposition.



Ainsi, les conseillers France Services guident les administrés, pour compléter leurs démarches en ligne et répondre à toutes questions sur les thématiques suivantes :

Formation, emploi et retraite	État Civil et famille	Prévention santé	Logement, mobilité et courrier	Justice	Budget
 Je prépare ma retraite / Je cherche un emploi	 Je perds un proche / Je donne naissance	 Je cherche à rembourser mes soins / Je suis en situation de handicap	 Je me déplace / Je gère mon énergie	 Je fais face à un litige ou un conflit / Je suis victime d'une infraction	 Je connais des difficultés financières / Je déclare mes impôts
 Je suis affilié à la MSA / Informations jeunesse	 J'établis mes papiers d'identité	 Je prends soin de ma santé	 J'ai besoin d'un service postal / Je cherche une allocation logement		

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le bulletin municipal, la permanence France Services à la Mairie de Jard sur Mer est assurée **tous les mardis, de 14h00 à 17h00**, uniquement sur rendez-vous.

Pour toute demande d'accompagnement dans vos démarches administratives, il est nécessaire de prendre directement votre rendez-vous par téléphone au 02 44 41 80 30 ou par mail à franceservices@vendeedgrandlittoral.fr.

21 AVRIL : MARCHÉ SPÉCIAL PÂQUES



La traditionnelle chasse aux œufs est devenue l'une des animations incontournables du marché, le lundi de Pâques. Cette année, elle se tiendra le **21 avril 2025**.

Rendez-vous dès 10h00 sur le stand de la ville, place des Ormeaux, pour récupérer votre bulletin de jeu. Partez ensuite en famille à la recherche des œufs cachés dans la rue piétonne et sur la place,

afin de reconstituer la phrase secrète. À midi, un tirage au sort permettra de désigner les gagnants, qui recevront en récompense un gros œuf en chocolat.

Les enfants pourront également faire des coloriages et bien sûr, recevoir des chocolats qui leur seront offerts.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE



Depuis déjà six ans, la Commune s'engage à planter symboliquement chaque année, un arbre pour la naissance de tout enfant né de parents résidant à Jard sur Mer.

Le 22 février, élus et jeunes conseillers municipaux se sont rassemblés route de la Caserne des Saulniers, pour participer à l'opération « Une naissance, Un arbre ». Ce sont ainsi sept arbres fruitiers (cerisiers, poiriers, pommiers, cognassiers) qui ont été plantés pour agrémenter cet espace vert.

Au-delà de son aspect symbolique, cet événement s'inscrit dans une démarche écologique, visant à sensibiliser les générations futures à l'importance de la nature, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité.

UN GOÛTER EN MUSIQUE À L'EHPAD SAINTE-ANNE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a organisé le 15 janvier un goûter musical pour les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne, marquant ainsi le début de la nouvelle année.

Avec leurs accordéons, le groupe O'Bezoune a proposé un répertoire varié. Les résidents se sont laissés emporter par la musique, fredonnant les chansons.

Cette animation a été un véritable moment de partage et de convivialité qui a égayé leur quotidien le temps d'un après-midi.



VIDÉO RÉTROSPECTIVE DE 2024



Revivez l'année 2024 à travers un film rétrospectif, qui met en avant les différents événements, travaux et projets ; de son actualité la plus récente jusqu'aux prochaines perspectives.

La vidéo est consultable sur la chaîne YouTube de la ville.



DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
sous réserve de modification
Judi 3 avril | À 20h30
Salle de l'Hôtel de Ville
Réunion ouverte au public

Prochaines Manifestations

(sous réserve de modifications)

MARS

Vendredi 7	13h30	Concours de belote des Amis Jardais Salle des Ormeaux
Samedi 15	19h00	Dîner spectacle : soirée cabaret du Ping Sur réservation au 06 36 61 05 29 Salle des Ormeaux
Samedi 29	20h30	Loto X'TREM de l'Amicale des Employés Municipaux - Salle des Ormeaux

AVRIL

1^{er}, 8, 22 et 29 avril, 6 et 13 mai	10h-12h	Atelier Activ'Âge pour les + de 60 ans : bouger en yoga - Salle des Ormeaux Sur inscription au 06 01 61 20 93
Samedi 5 et Dimanche 6	Journée	Salon du bien-être organisé par l'AJAC Salle des Ormeaux
Mercredi 16	11h30	Spectacle familial « Classik en classe » Médiathèque de Jard sur Mer Sur réservation au 02 51 90 18 07
Lundi 21	Matinée	Marché spécial Pâques Place des Ormeaux
Dimanche 27	Journée	Vide-greniers de l'Amicale Laïque Salle des Ormeaux
Mardi 29	20h30	Théâtre « Jard sur Scène » : représentation de l'atelier théâtre - Cinéma « Les Ormeaux » Réservation au 07 43 29 38 96

Publication bimestrielle de la ville de Jard sur Mer
Place de l'Hôtel de Ville - BP 29, 85520 JARD SUR MER
☎ 02 51 33 40 17 - E-mail : mairie@ville-jardsurmer.fr
www.ville-jardsurmer.fr

Directeur de la publication : Sonia Gindreau
Comité de rédaction : Rosane Polidori, Céline Paoli, Huguette Vanhoute, Aline Grondin, Philippe Guillet, Catherine Besnard, Evelyne Lievoux, Jean-Pierre Petorin
Réalisation : Lisa Auger